

CONDITIONS D'INSCRIPTION A UN STAGE

Conditions à remplir pour effectuer un stage organisé par l'Ecole de médecine :

- 1) Diplôme de bachelor + une année en master si votre université est sous le régime de Bologne, si non une attestation de votre université confirmant que vous avez obtenu 240 crédits ou l'équivalent.
 - 2) Le stage demandé doit faire partie intégrante de votre cursus académique et ne peut être suivi à Lausanne que pendant l'année de stages de votre programme. A votre arrivée en Suisse, vous devrez nous fournir une attestation de votre université d'origine que vous êtes inscrit en année de stages pour cette période.
- L'immatriculation à l'Université de Lausanne est indispensable, le coût est de CHF 285.-.
 - Une rémunération, fixée par l'Hôpital, est versée par mois de stage. Il faut en déduire la prime pour l'assurance maladie si votre assurance privée ne vous couvre pas en Suisse. Les informations sur l'assurance maladie et sa marche à suivre se trouvent à l'adresse : www.unil.ch/sasme/en/home.html (Assurance-maladie).
 - Les repas et le logement sont à la charge de l'étudiant (coût environ CHF 1'700.-). Le logement est à chercher par vos soins et n'est pas garanti par l'hôpital.
 - La durée du stage est de 3 mois au moins et de 4 mois au plus.
 - Le stage débute le 1er jour du mois (même si ce jour est un vendredi) et se termine les 30 ou 31 du mois.
 - Les étudiants sont tenus de se présenter dans le service avant le premier jour du stage afin de connaître l'organisation interne du service.
 - L'étudiant est soumis aux conditions de travail de l'hôpital dans lequel il effectue son stage. Il n'y a pas d'obligation d'octroyer des congés, ceci relevant du chef de service et / ou de l'administration de chaque hôpital.
 - Les stagiaires participent au travail médical pendant la nuit et le week-end selon les conditions des services.
 - Lorsque l'étudiant a signé le contrat de stage, il ne peut plus modifier son programme.
 - Connaissances de base de la langue française exigée.
 - Aucune prolongation du stage n'est admise et vous n'avez aucune possibilité de poursuivre vos études en Suisse.
 - Toutes les démarches se font par écrit.

Lausanne, janvier 2017/obo

Ecole de médecine
Faculté de biologie et de médecine

|||||

